





Révision du PLU réunions de concertation

| Qui élabore le PLU ?

Depuis 1/1/2016 : compétence détenue par la métropole

Révision du PLU communal de La Talaudière engagée fin 2015 par la commune alors compétente

- -> procédure reprise par SEM
- -> prévision enquête publique : mi 2020
- -> prévision approbation : fin 2020

En parallèle, depuis 20/12/2018 : lancement de l'élaboration du 1er PLU intercommunal

> Scot Sud Loire: Schéma de Cohérence Territoriale = document de planification sur grand territoire -> approuvé fin 2013 et en révision





Comment est élaboré le PLU ?

Un projet construit

à partir ...

Des besoins du territoire

Des politiques publiques des collectivités Un cadre réglementaire à transposer à partir ...

D'objectifs nationaux

Du Scot* Sud Loire

Le PLU de La Talaudière

Révision du PLU soumise à **Evaluation Environnementale** = procédure garantissant la bonne prise en compte des enjeux environnementaux



réunion concertation 11 déc 19

Les grandes orientations du projet de PLU communal

débattues en 2016 en conseil municipal et en conseil métropolitain



- -> conforter le rôle de centralité de La Talaudière dans le Sud Loire et dans la métropole
- -> approfondir le projet de « ville durable »
- -> inscrire le projet de PLU dans le respect des équilibres territoriaux de la métropole (Programme Local de l'Habitat n°3 de Saint-Etienne Métropole adopté en mai 2019)



I. Poursuivre un développement urbain équilibré et durable II. Favoriser un développement urbain diversifié, et une mixité de l'habitat

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de La Talaudière

III. Préserver et valoriser l'environnement et les richesses du territoire



- > Modérer la consommation d'espaces agri-naturels
- > Renforcer prioritairement le tissu urbain existant
 - > Maîtriser et organiser le développement spatial
 - > Assurer le maintien d'une activité agricole

I. Poursuivre un développement urbain équilibré et durable

> Le PLU de La Talaudière





5-10 min à pied

5 min à pied

de l'axe Ethon Wery - mairie

- > Produire un habitat durable et diversifié
- > Faire vivre et renforcer le centre urbain (commerces, services, équipements)
- > Conforter les espaces économiques
- > Améliorer les déplacements tous modes



II. Favoriser un développement urbain diversifié, et une mixité de l'habitat

Le PLU de La Talaudière



- > Protéger la biodiversité et assurer la fonctionnalité des continuités écologiques
- > Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances
- > Sauvegarder les paysages et patrimoines remarquables
- > Préserver la qualité de l'eau et la qualité de l'air, améliorer la gestion des déchets
- > Lutter contre le changement climatique



III. Préserver et valoriser l'environnement et les richesses du territoire

Le PLU de La Talaudière



Les pièces du PLU

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de La Talaudière



Un règlement graphique (= plan de zonage)
+ un règlement écrit (quoi et comment construire)

En complément du règlement, sur certains secteurs : des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

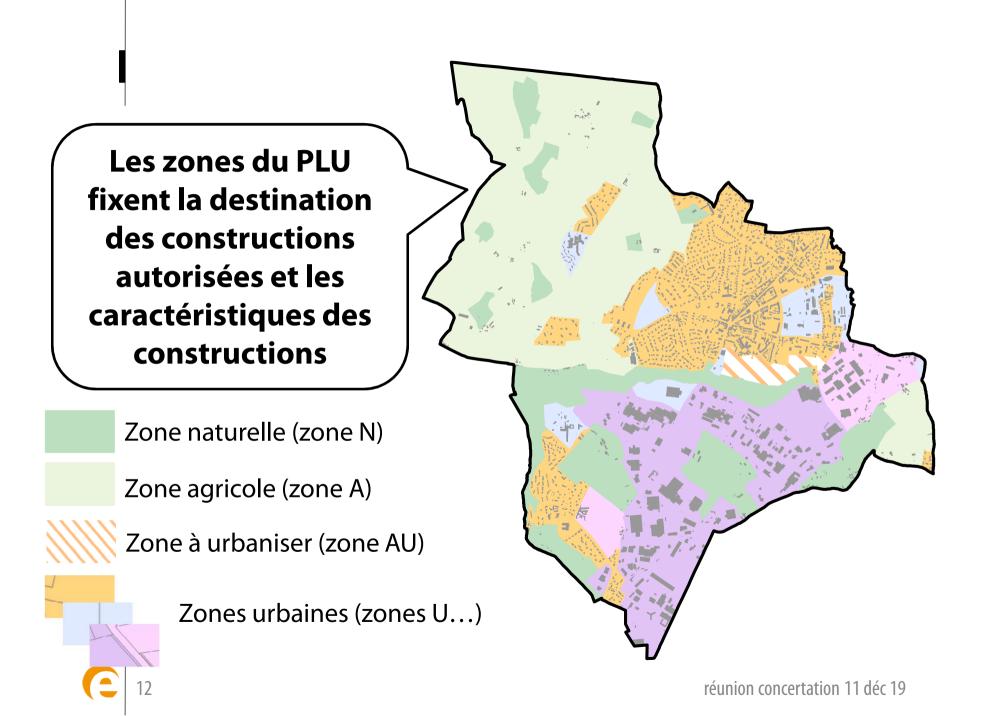
= principes d'aménagement



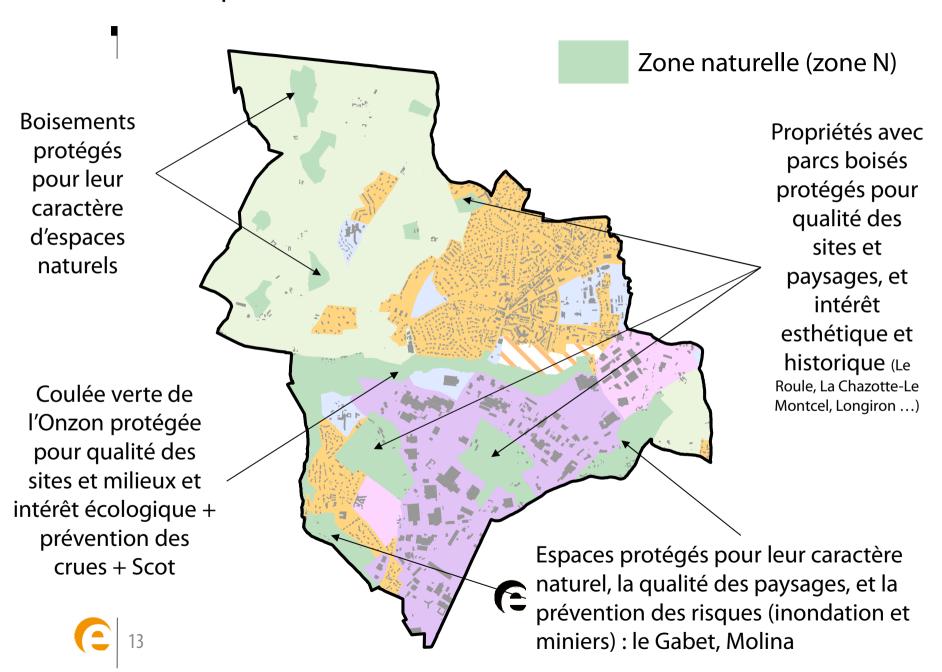
réunion concertation 11 déc 19

Le plan de zonage du projet de PLU communal

Version au 5/11/19



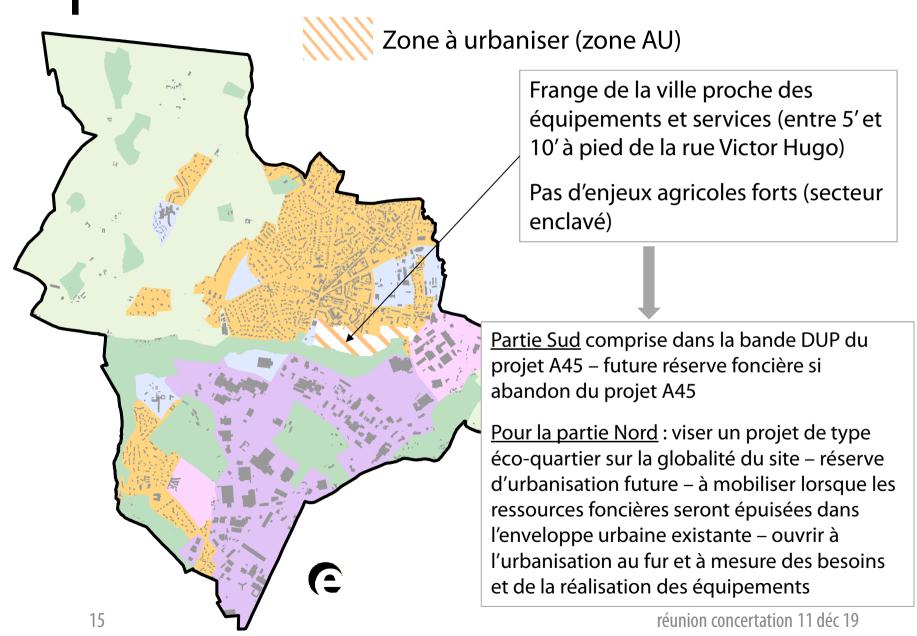
>> Axe PADD : préserver et valoriser l'environnement et les richesses du territoire

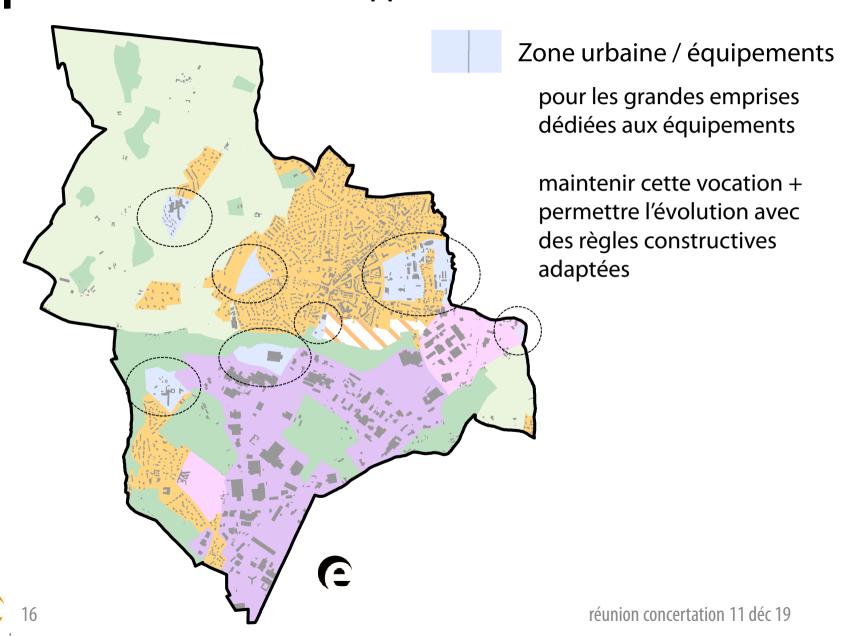


>> Axe PADD : un développement équilibré et durable

Zone agricole (zone A) Potentiel agricole des terres (sièges, déclarations PAC) + couronne verte Scot Sud Loire Planil du Fay : potentiel agricole des terres (déclarations PAC) réunion concertation 11 déc 19

>> Axe PADD : un développement équilibré et durable

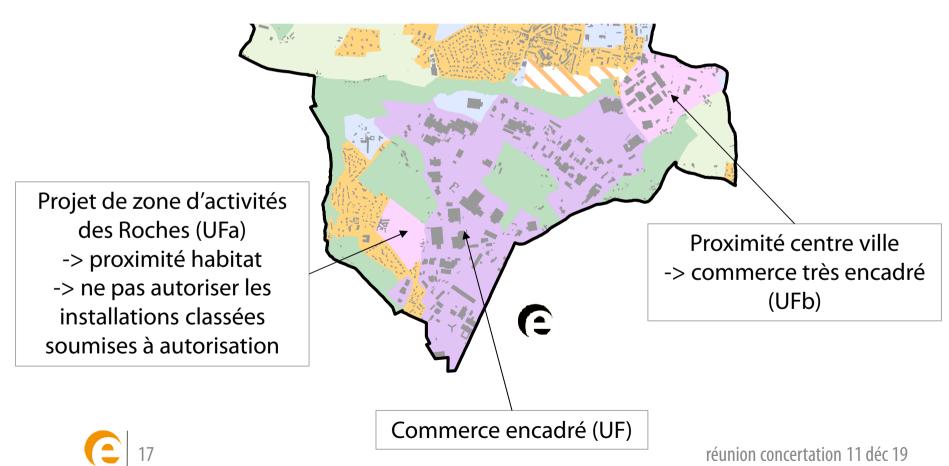


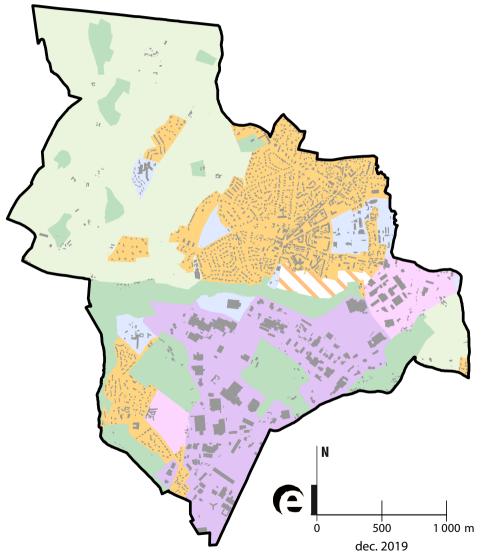




Zone urbaine / activités économiques

Secteurs accueillant des activités économiques de production (artisanales ou industrielles) Objectif : maintenir ce type d'activités (compatibilité Scot)





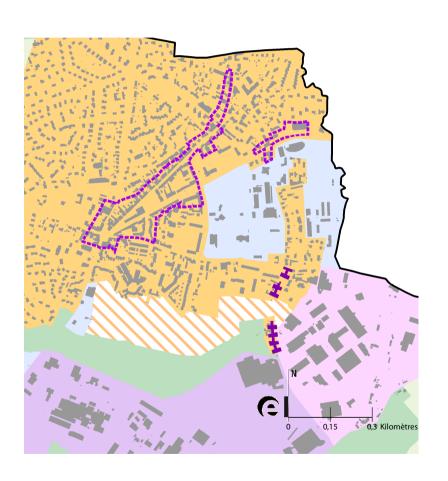


Zone urbaine mixte : logements, équipements, commerces





Zone urbaine mixte : logements, équipements, commerces

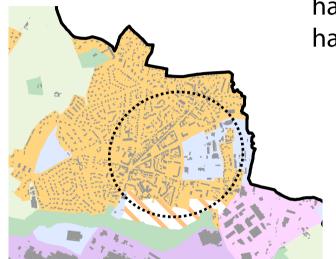


Dans le périmètre de préservation de la diversité commerciale :

- Autoriser le commerce
- RDC commerciaux : ne pas autoriser leur transformation en logements ou en garages

>> Axe PADD : préserver le caractère du centre-ville

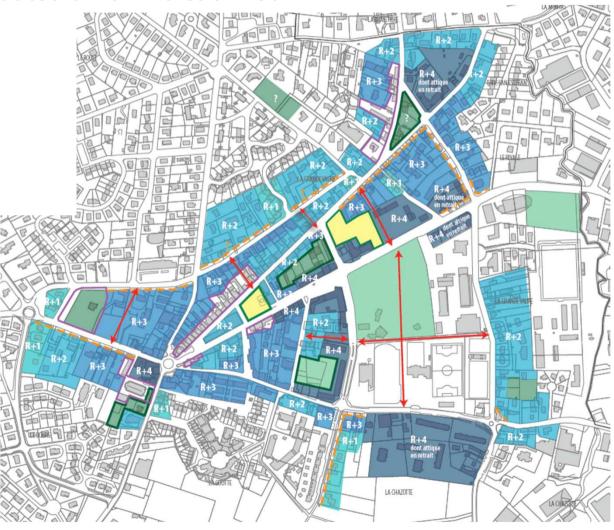
Dans la partie centrale : mieux encadrer les hauteurs avec un plan graphique des hauteurs maximales à l'îlot



Hauteurs maximales par îlot

R+1
R+2
R+3
R+4 (dont attique en retrait)





réunion concertation 11 déc 19

Des éléments de paysage identifiés et à préserver

Version au 5/11/19

Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (art L151-23)



Espace de respiration autour des cours d'eau et thalwegs



Zones humides



Haies bocagères



Ripisylves



Mares



Boisements

Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art L151-19)





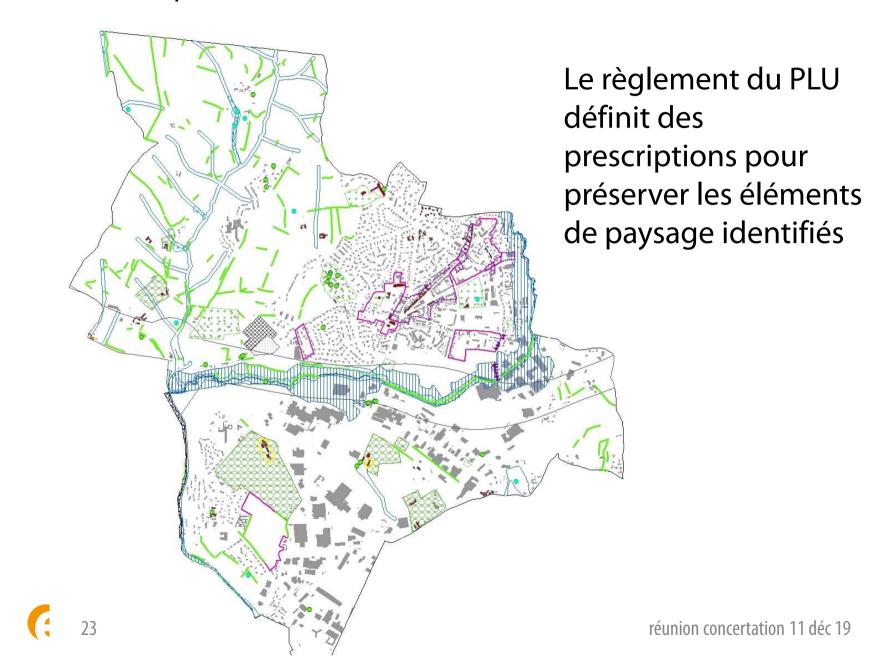
Bâtiments ou ensembles bâtis remarquables



Parcs et jardins arborés



>> Axe PADD : préserver et valoriser l'environnement et les richesses du territoire



réunion concertation 11 déc 19

Secteurs avec des **Orientations** d'Aménagement et de **Programmation**

Secteurs d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Les OAP sont complémentaires du règlement

Elles définissent le parti d'aménagement pour un secteur

Elles s'appliquent « en compatibilité » aux autorisations d'urbanisme

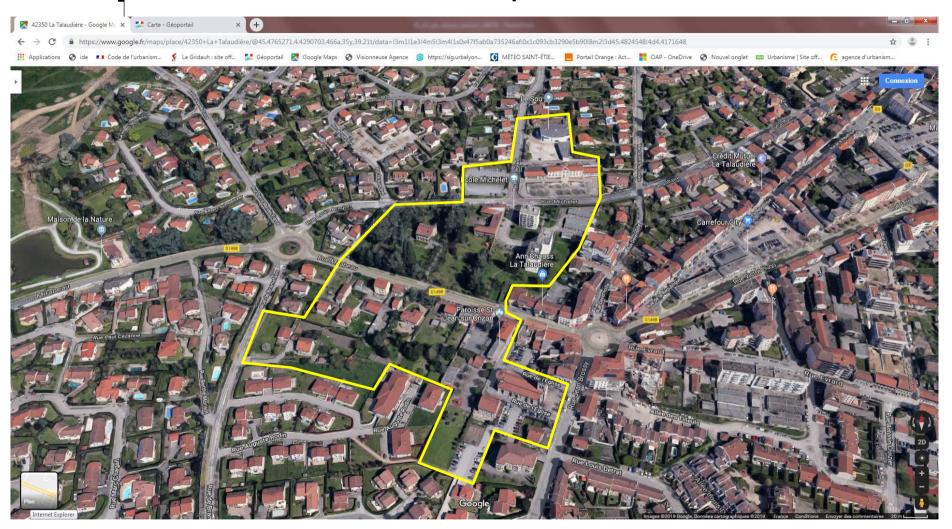
Le porteur de projet dans un secteur d'OAP doit montrer comment il prend en compte ces orientations (OAP) dans son projet

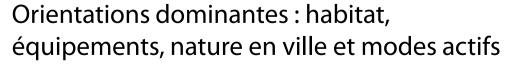
(-> intérêt pour la collectivité de faire appel à un conseil archi/urba pour l'instruction des permis de construire)

3 types d'OAP proposées à La Talaudière :

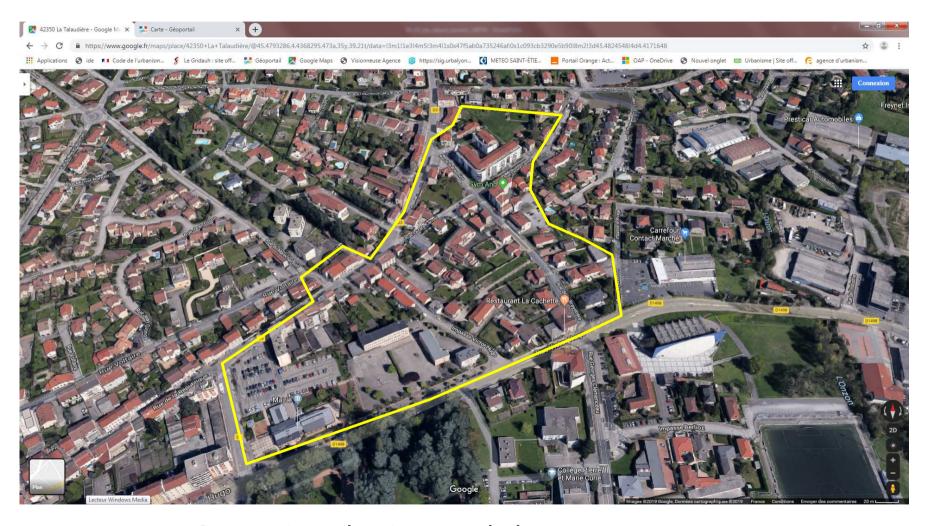
- OAP de renforcement/recomposition du tissu urbain central
- OAP de la zone d'activités économiques des Roches
- OAP « Nature en ville » / Trame Verte et Bleue / Modes doux (ou actifs)



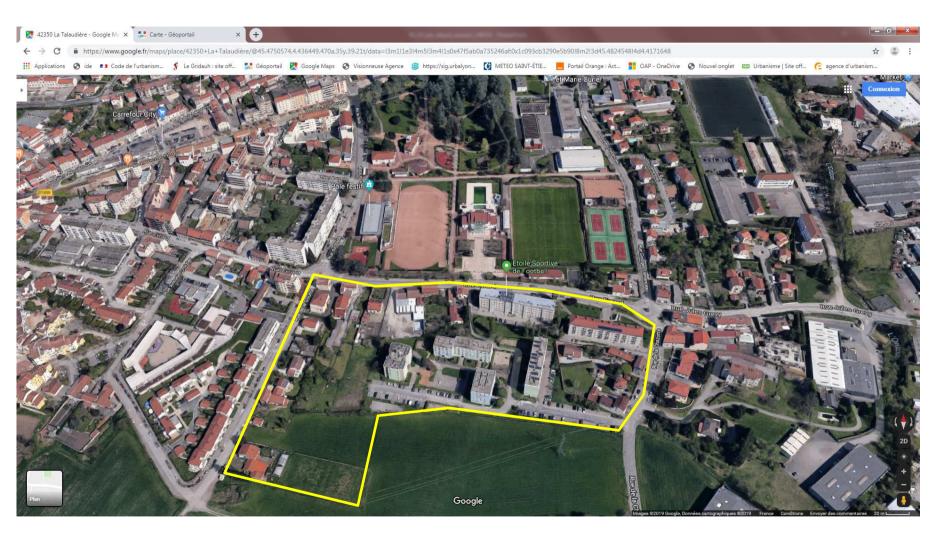














Orientations dominantes : habitat, nature en ville et modes actifs, liens avec la zone AU

